

MUNICIPALITÉ DE SAINT- VALÉRIEN-DE-MILTON

Aux contribuables de la
susdite municipalité


AVIS PUBLIC

Veillez prendre avis que lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 à 19H30, le conseil de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adoptera le budget 2016.

De plus, le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adoptera le programme triennal d'immobilisation.

Conformément à l'article 956 du Code municipal, lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisation.


Donné à Saint-Valérien-de-Milton ce 17 novembre 2015


Robert Leclerc
*Directeur général et
Secrétaire-trésorier*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi à 10H00 ce dix-septième jour de novembre 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 novembre 2015.


Robert Leclerc, GMA
Directeur général et secrétaire-trésorier